

Carcassonne le 21 septembre 2015

Pôle aménagement durable
Direction développement environnement & territoires

Le Président du Conseil départemental
à

Service aménagement des territoires
Affaire suivie par Vincent Dumeunier
Tél : 04.68.11.66.69

Dominique COSTE

vincent.dumeunier@aude.fr

DDTM
105 boulevard Barbès
11 838 CARCASSONNE Cedex

Objet : demande d'avis sur le projet de centrale solaire sur la commune de RAISSAC d'AUDE

Madame,

Vous avez bien voulu saisir pour avis le service Aménagement des Territoires du Département de l'Aude, dans le cadre de la protection de la biodiversité et des paysages, au sujet du projet d'une création d'une centrale solaire sur la commune de Raissac d'Aude sur le site Carrière de la plaine.

Après étude de ce dossier, et en faisant référence à l'inventaire naturaliste audois réalisé pour le Département par diverses associations audoises, nous vous informons que le périmètre du projet ne fait pas partie d'un site de cet inventaire.

Toutefois, des inventaires ornithologiques dont nous avons pu prendre connaissance, font apparaître, selon la LPO AUDE, que d'autres espèces avifaunistiques ont été recensées sur ce site : Echasse blanche, Rousserole turdoïde, Blongios nain, Pie Grièche méridionale, Oedicnème criard, Butor étoilé etc. , données plus ou moins récentes.

De plus, le bureau d'études en charge des inventaires avifaune n'a réalisé que des passages avifaunistiques au printemps et en été, alors qu'un plan d'eau tel que celui de cette commune demande des passages en hiver pour étudier la migration et le stationnement hivernal. L'analyse finale proposée dans cette étude d'impact concernant les enjeux "avifaune" ne peut être complète et sérieuse sans une observation directe en hiver pour cette situation.

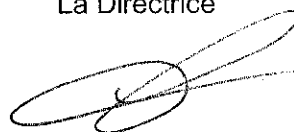
Page 219 est préconisé comme mesure compensatoire : « Le signallement lumineux de la centrale solaire en phase nocturne pour révéler la présence de l'installation solaire aux oiseaux migrateurs en déplacement nocturne. Quelques lumières rouges réparties en maillage sur la structure flottante et au sol permettront aux oiseaux de la repérer ...» Cette mesure peut se révéler gênante pour les chiroptères qui peuvent apprécier ces plans d'eau pour leur abreuvement.

Page 228 : une liste d'arbres et arbustes présents sur le site est donnée comme liste indicative en cas de replantation. Or, nombre d'espèces de type horticole y figurent : le site « Carrière de la Plaine » doit il ressembler à un espace vert de type urbain ?

Je vous prie de croire en l'assurance de ma considération distinguée.

Chef BUEDT		Adjoint	
COAD	I : Information S : Suite à donner M : M'en parler	UFB	
CDTI	23 SEP. 2015	UDS	S
CER		U3P	
CPE	A : Assistera à la réunion E : Eléments de réponse P : Projet de réponse		

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice



Catherine LUCIANI